

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE FRIGORIFIQUE & BRASSERIE DE TUNIS - SFBT-

Siège social : 5, Route de l'hôpital militaire-1005 Tunis

Le conseil d'administration, réuni en date du 05 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 22 avril 2010 à 09H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises , Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- 2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux états financiers de cet exercice ;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Quitus pour l'exercice aux administrateurs ;
- 7- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8- Nomination de deux Commissaires aux comptes ;
- 9- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe SFBT arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- 10- Approbation des états financiers consolidés ;
- 11- Pouvoirs à donner.

Au cours de cette Assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de : 0 D,600 par action.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1080 Tunis

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE FRIGORIFIQUE & BRASSERIE DE TUNIS - SFBT-

Siège social : 5, Route de l'hôpital militaire-1005 Tunis

Le conseil d'administration, réuni en date du 05 mars 2010, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 22 avril 2010 à 10H.00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital (par attribution gratuite d'actions) : L'augmentation de capital est d'un montant de 10 000 000 de dinars, à réaliser en deux tranches, pour porter le capital à 66 000 000 de dinars.

* Une première tranche avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2009;

* Une deuxième tranche avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2010.

2- Modification de l'article 6 des statuts;

3- Transfert du siège social;

4- Modification de l'article 4 des statuts;

5- Mise en conformité des statuts;

6- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1080 Tunis